

# Directives d'action durable pour les partenaires commerciaux de Seven & i Group

## I. Introduction

- **Seven & i Group s'efforce de se comporter d'une manière sincère fondée sur la philosophie d'entreprise et contribue à la création d'une société durable.**

Philosophie d'entreprise

Nous voulons être une entreprise sincère en laquelle nos clients font confiance.

Nous voulons être une entreprise sincère en laquelle nos partenaires commerciaux, les actionnaires et les communautés locales font confiance.

Nous voulons être une entreprise sincère en laquelle nos employés font confiance.

- **Seven & i Group a établi la politique des droits de l'homme de Seven & i Group fondée sur les principes et normes internationaux afin de comprendre les droits de l'homme de toutes les personnes et d'assumer sa responsabilité envers les droits de l'homme.**

La politique s'applique à tous les dirigeants et employés, et nous continuons d'encourager tous les partenaires commerciaux à défendre cette politique et à œuvrer ensemble pour le respect des droits de l'homme.

- **Nous nous efforçons de créer des relations mutuellement bénéfiques avec nos partenaires commerciaux et de contribuer à la réalisation de notre vision que « Personne ne sera laissé pour compte » dans le cadre du « Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».**

Avec nos partenaires commerciaux, nous nous efforçons de promouvoir les concepts de « Respect des droits de l'homme », « Préservation de l'environnement global » et « Conformité juridique » et de contribuer à la création d'une société durable.

Avec nos partenaires commerciaux, nous nous efforçons de fournir des produits et des services sûrs et fiables à nos clients et de créer un futur sain et prospère.

Avec nos partenaires commerciaux, nous nous efforçons de résoudre les problèmes sociaux qui entraînent l'exclusion sociale et de promouvoir la création d'une structure sociale dans laquelle personne n'est exclu.

## II. Application des « Directives d'action durable des partenaires commerciaux de Seven & i Group »

**Seven & i Group exige de tous les partenaires commerciaux qu'ils comprennent et se conforment aux « Directives d'action durable des partenaires commerciaux de Seven & i Group ».**

1. Tous les partenaires commerciaux doivent comprendre et se conformer aux Directives d'action durable des partenaires commerciaux de Seven & i Group (ci-après désigné « Directives d'action des partenaires commerciaux ») et s'assurer que les fournisseurs auprès desquels ils se procurent les produits traités au sein de Seven & i Group comprennent aussi les Directives d'action des partenaires commerciaux.
2. Nous demandons à nos partenaires commerciaux de fournir des informations sur les conditions de conformité aux Directives d'action des partenaires commerciaux à Seven & i Group si nécessaire.
3. Tout acte grave constituant une violation des Directives d'action des partenaires commerciaux, y compris les accidents causant des blessures physiques, tout abus des droits de l'homme et toute absence de conformité aux lois doivent être immédiatement signalés aux personnes pertinentes de chaque société d'exploitation de Seven & i Group. Une correction immédiate et une voie de recours doivent être exécutées selon le niveau de risque et des efforts doivent être faits pour éviter la propagation des dommages, identifier la cause et prendre des mesures pour éviter toute récurrence.
4. Les partenaires commerciaux doivent évaluer les risques de durabilité dans les activités commerciales de l'entreprise et faire des efforts pour prioriser et se concentrer sur les segments présentant un risque élevé d'impact négatif.
5. Les partenaires commerciaux doivent développer une politique qui inclut les mêmes clauses que les Directives d'action des partenaires commerciaux, partager la politique à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, mener une formation et d'autres activités pour informer, créer un cadre pour promouvoir la politique et faire des efforts pour mettre en œuvre la politique et le cadre.  
Les partenaires commerciaux doivent effectuer un examen périodique des conditions réelles pour identifier les problèmes de leur propre entreprise, fournir des solutions, corriger les problèmes identifiés et prendre des mesures pour éviter toute récurrence.
6. Les transactions peuvent être temporairement suspendues ou les contrats peuvent être résiliés si des actes graves, y compris des violations des droits de l'homme et des lois qui entraînent une non conformité aux Directives d'action des partenaires commerciaux sont détectés. Dans ce cas, aucune restitution ou compensation ne sera fournie par Seven & i Group et ses sociétés d'exploitation même en cas de dommage.

### III. Directives d'action durable pour les partenaires commerciaux de Seven & i Group

#### 1. Conformité aux lois et respect des normes internationales

---

1. La conformité avec les dispositions et l'esprit des lois applicables dans chaque pays et région, ainsi qu'aux normes internationales pertinentes, doit être garantie.
2. La formulation des politiques, la construction des systèmes, la mise en œuvre de la formation et le développement des systèmes de rapport internes, etc. doivent être effectués aux fins de la conformité juridique.

#### 2. Respect des droits de l'homme

---

**Les droits de l'homme de toutes les personnes impliquées dans les activités commerciales doivent être respectés avec la plus haute priorité, et des relations de confiance doivent être établies tout en s'efforçant d'améliorer la productivité.**

1. Les déclarations internationales telles que la « Charte internationale des droits de l’homme » et la « Déclaration de l’Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes fondamentaux et les droits au travail » doivent être respectées.  
Même dans les cas où les droits de l’homme ne sont pas adéquatement protégés par les lois et réglementations de chaque pays et région, des efforts doivent être faits pour respecter les droits de l’homme sur la base de ces déclarations.
2. Il ne doit y avoir aucune implication directe ou indirecte dans l’abus des droits de l’homme.
3. Le respect des droits de l’homme ne doit pas être ignoré pour des raisons commerciales.
4. Si une violation des droits de l’homme est détectée, des recours doivent être appliqués à l’employé victime de cette action.
5. La formulation des politiques, la construction des systèmes, la mise en œuvre de la formation et le développement des systèmes de rapport internes, etc. doivent être effectués aux fins de respecter les droits de l’homme.

### **3. Le travail des enfants est interdit et la protection des jeunes travailleurs est obligatoire**

---

**L’éducation des enfants est essentielle au développement d’une société saine et durable, et le travail des enfants doit être interdit car il empêche la réalisation de cet objectif. Les jeunes travailleurs doivent être totalement protégés en raison de leur manque d’expérience dans leur adaptation à la société.**

1. Lors du recrutement, l’âge de tout employé doit être vérifié.
2. Le recours au travail des enfants est interdite en vertu des Conventions de l’Organisation internationale du travail (OIT) et des lois locales en vigueur.  
\*Les conventions de l’OIT spécifient que les travailleurs doivent avoir dépassé l’âge de la scolarité obligatoire et doivent avoir au moins 15 ans dans tous les cas.  
(Cependant, il existe une exception : les travailleurs qui travaillent dans des conditions de travail dangereuses doivent avoir au moins 18 ans dans n’importe quel pays ou au moins 14 ans pendant une période de transition dans les pays en développement, et il existe une autre exception dans les catégories d’emploi de travail facile.)
3. Le travail nocturne et/ou dans des conditions de travail dangereuses des travailleurs âgés de moins de 18 ans est interdit.
4. Si le travail des enfants est confirmé, les entreprises doivent protéger le travail des enfants et fournir le soutien et les mesures d’aide nécessaires.

### **4. Pas de travail forcé**

---

**Les employés doivent travailler de leur plein gré et le travail forcé est interdit. Les pratiques de travail interdites incluent un travail ou des services effectués sans la libre volonté du travailleur ainsi que le travail forcé à cause de la crainte d’une punition.**

1. Le travail forcé, le travail des détenus et le travail des esclaves sont interdits.

2. Les travailleurs ne doivent pas être forcés à verser de l'argent ou à remettre leur document d'identification original.  
S'il est fait appel à une agence de recrutement, celle-ci doit confirmer qu'elle n'oblige aucunement les travailleurs et les demandeurs d'emploi à verser un acompte ou à remettre des documents d'identification originaux.
3. Des restrictions non raisonnables sur la liberté de mouvement dans les locaux du lieu de travail ne doivent pas être autorisées. L'utilisation de caméras de sécurité et le recrutement d'un personnel de sécurité sont destinés à prévenir les délits, gérer les informations et la sécurité au travail, et ne doivent pas être utilisés pour surveiller les employés.
4. Il convient de veiller à ce que les travailleurs puissent quitter le lieu de travail après les heures de travail établies, et aucune heure supplémentaire ne doit être effectuée sans le consentement des travailleurs.
5. Il convient de veiller à ce que les travailleurs puissent quitter leur travail de leur plein gré.

## 5. Emploi et protection des travailleurs

---

**Toutes les personnes impliquées dans des activités commerciales doivent être employées de manière appropriée dans un environnement de travail sain, fonctionnel, stimulant et humain qui tient compte des droits de l'homme, de la sécurité et de la santé.**

1. Lors de l'embauche, un contrat de travail approprié doit être conclu avec l'employé dans sa langue maternelle ou dans une langue qu'il peut comprendre conformément aux lois locales en vigueur.
2. Les informations sur les conditions d'emploi doivent être faciles à comprendre sous forme écrite et disponibles à tout moment.
3. Lorsque des travailleurs migrants sont recrutés, il faut s'assurer que les conditions d'emploi soient présentées à l'employé avant qu'il ne quitte son pays d'origine.
4. Des efforts doivent être faits pour se conformer aux normes des heures de travail basées sur la recommandation de l'Organisation internationale du travail (OIT).  
\*OIT « Recommandation sur la réduction des heures de travail, 1962 »
  - La semaine de quarante heures doit progressivement être mise en place comme norme sociale.
  - Il ne doit pas y avoir de réduction du salaire des travailleurs lorsque les heures de travail sont réduites.
  - Lorsque la durée de la semaine de travail normale dépasse les quarante heures, des mesures immédiates doivent être prises pour la ramener à 48 heures.
5. Il faut s'assurer que les travailleurs soient autorisés à prendre des congés suffisants conformément aux lois et réglementations de chaque pays. Il faut s'assurer qu'il y ait au moins un jour de repos tous les sept jours. Il faut s'assurer que les travailleurs puissent créer un syndicat et adhérer à un syndicat à leur propre discrétion en vertu des lois locales.
6. Il faut s'assurer que les travailleurs puissent créer un syndicat et adhérer à un syndicat à leur propre discrétion en vertu des lois locales.
7. Des politiques et des procédures pour interdire la discrimination doivent être développées en connexion avec les activités telles que l'organisation d'un syndicat, l'adhésion à un syndicat, le recrutement et la prise de décision sur la promotion, le renvoi ou le transfert d'un employé.

8. Un employeur, un syndicat et un représentant des travailleurs doivent discuter librement des problèmes pour atteindre un accord satisfaisant pour tous et créer une relation employé-employeur qui fonctionne bien.

## 6. Paiement des salaires

---

**Des efforts doivent être faits pour fournir des opportunités de travail stimulantes et humaines et payer des salaires suffisants pour assurer un niveau de vie salubre et cultivé. Les salaires doivent être maintenus, ce qui contribue à l'éradication du travail des enfants et à la stabilité de la société.**

1. Les travailleurs doivent être rémunérés au salaire minimum ou plus selon les spécifications des lois locales en vigueur ou l'industrie. Le montant le plus élevé sera appliqué et payé.
2. Le montant de salaire discrétionnaire suffisant qui correspond au niveau de vie standard dans chaque pays ou région doit être versé aux travailleurs. Le salaire nécessaire pour maintenir un niveau de vie approprié, y compris la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation et la santé, doit être versé.
3. Les heures supplémentaires doivent être payées au taux légal ou plus.
4. Tous les avantages des employés requis par les lois doivent être octroyés aux employés.
5. Le nombre d'heures rémunérées et la ventilation de paie doivent être montrés aux employés à chaque versement de salaire.
6. Les salaires doivent être calculés avec précision et les justificatifs doivent être présentés.

## 7. Interdiction de tout abus, harcèlement, discrimination et traitement inhumain

---

**Tout abus, harcèlement, discrimination, et traitement inhumain doit être interdit, et des efforts doivent être faits pour promouvoir un environnement de travail humain et stimulant. Non seulement la discrimination cause une perte indue d'opportunités de travail et constitue une violation des droits de l'homme fondamentaux, mais elle nie aussi l'existence de ressources humaines potentielles qui peuvent contribuer à la société, entraînant une perte sociale importante.**

1. Tout abus physique ou mental, tout menace d'abus ou tout abus d'autorité, tout harcèlement sexuel et autres formes de harcèlement doivent être interdits et des mesures préventives doivent être prises.
2. Lors d'une embauche, rémunération, promotion, redéploiement, renvoi ou démission, tout effort doit être fait pour interdire la discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, le genre, la religion, l'opinion politique, le lieu de naissance, l'origine sociale, l'âge, le handicap, la présence de diverses maladies infectieuses, l'adhésion à un syndicat, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou autre statut, et pour contribuer à l'égalité des chances.
3. Si des cas d'abus, de harcèlement, de discrimination ou de punition sont découverts, des recours doivent être appliqués pour les travailleurs victimes de ces actions.

4. Des sanctions pécuniaires doivent être appliquées dans la mesure spécifiée par les lois locales. Les procédures pour des mesures disciplinaires et le montant de la sanction doivent être déterminées dans la mesure permise par les lois et dans la mesure où cela n'empêche pas les employés de mener leur vie. Ces questions doivent être clairement spécifiées dans les réglementations du travail ou d'autres règles et doivent être parfaitement comprises par tous les employés.

## 8. Santé et sécurité au travail

---

**Les entreprises doivent promouvoir de manière proactive la gestion continue de la santé et de la sécurité, prévenir les accidents du travail, améliorer la santé des travailleurs, créer un environnement de travail confortable et œuvrer pour améliorer les normes de santé et de sécurité sur le lieu de travail.**

1. Il faut s'assurer que les bâtiments et équipements du lieu de travail, ainsi que les résidences fournies aux travailleurs sont suffisamment conformes aux normes pour garantir la sécurité des employés, et que les autorisations et approbations en vertu des lois et réglementations locales relatives aux normes de construction ont été obtenues, et que ces bâtiments ont été correctement inspectés et ont obtenu les certifications adéquates.
2. Le lieu de travail et les résidences fournies aux travailleurs doivent comporter des issues de secours, des voies d'évacuation et des signalisations conformes aux normes établies dans les lois et réglementations locales, et des inspections périodiques ainsi qu'une formation aux procédures d'évacuation doivent être effectuées.
3. Le logement fourni aux employés doit être un cadre de vie adéquat, et des efforts doivent être faits pour préserver la vie privée.
4. Des toilettes hygiéniques et de l'eau potable doivent être mises à disposition pour les travailleurs et leur utilisation ne doit pas être restreinte pendant les heures de travail.
5. Les travailleurs doivent être équipés du matériel nécessaire pour leur travail, y compris l'équipement de protection individuelle, les instructions de travail et la formation.
6. Les produits chimiques doivent être manipulés et stockés de manière appropriée, et des efforts doivent être faits pour éviter les accidents et stopper la propagation des dommages en cas d'accident.
7. Des efforts doivent être faits pour identifier et évaluer le travail physiquement exigeant, et pour le gérer de manière appropriée afin d'éviter les accidents du travail ou des maladies professionnelles.
8. Lorsqu'un accident du travail ou une maladie professionnelle se produit, la situation doit être rapidement identifiée, évaluée, documentée et signalée, avec la mise en œuvre ultérieure des mesures appropriées et des actions correctives.
9. Les lois relatives aux avantages sociaux des employés doivent être appliquées et la création d'un programme d'avantages sociaux qui permet aux travailleurs de faire leur travail sans préoccupations indues doit être mis en place.
10. Il faut s'assurer que tout traitement défavorable des employés pour motif de grossesse, naissance, garde d'enfant, etc. est interdit, et que l'environnement de travail soit approprié.
11. Des contrôles de santé appropriés doivent être effectués pour protéger la santé des employés.

## 9. Préservation de l'environnement mondial

---

**Les activités doivent être effectuées en tenant compte de tous les aspects de l'environnement global, tel que l'approvisionnement en matières brutes, la fabrication et la fourniture de manière à favoriser le développement d'une société durable.**

1. Les lois, réglementations et conventions internationales en matière d'environnement dans chaque pays et région doivent être respectées.
2. Aucune substance chimique interdite par les conventions internationales ou la législation locale, ou par les sociétés exploitantes de Seven & i Group ne doit être utilisée.
3. Les déchets, les gaz d'échappement et les eaux usées doivent être correctement traités pour éviter la pollution de l'environnement.
4. La source, l'utilisation et l'évacuation de l'eau doivent être surveillées et des efforts doivent être faits pour utiliser efficacement les ressources en eau, y compris la conservation de l'eau et la mise en œuvre d'un traitement approprié des eaux usées.
5. Les effets que les entreprises ont sur l'environnement doivent être parfaitement compris.
6. L'importance de la biodiversité doit être reconnue et la biodiversité doit être conservée.
7. Les partenaires commerciaux qui gèrent les produits originaux des sociétés d'exploitation de Seven & i Group doivent coopérer pour atteindre les objectifs du groupe dans le cadre de son « DÉFI VERT 2050 ».
  - Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>
  - Atteindre une utilisation à 100 pour cent de matériaux respectueux de l'environnement (biomasse, biodégradabilité et matériaux recyclés, papier, etc.) pour l'emballage des produits d'origine d'ici 2050
  - Atteindre un recyclage à 100 pour cent des déchets alimentaires d'ici 2050
  - Atteindre une utilisation à 100 pour cent de matières brutes durables pour les produits alimentaires d'origine d'ici 2050
8. Des efforts doivent être faits pour développer et promouvoir des technologies respectueuses de l'environnement, et ces technologies doivent être appliquées activement.

## 10. Prévention de la fuite d'informations confidentielles et gestion des informations

---

**Les actifs informationnels doivent être conservés « confidentiels », « complets » et « disponibles » et doivent être protégés contre les menaces, y compris les fuites, le vol, la falsification et les dommages dus à des actes intentionnels ou une négligence.**

1. Un cadre systématique doit être établi pour maintenir et gérer la sécurité de l'information et son rôle et sa responsabilité doivent être déterminés.
2. Toutes les informations doivent être utilisées uniquement pour l'atteinte des objectifs commerciaux, et toute utilisation à d'autres fins, pour une utilisation personnelle ou une utilisation par autrui doivent être interdites.
3. Les réglementations liées à la sécurité de l'information doivent être formulées et maintenues et tous les employés doivent bénéficier d'opportunités éducatives et de formations périodiques.
4. Pour la préparation contre les incidents ou accidents de sécurité de l'information, un cadre doit être établi pour prendre rapidement des mesures efficaces, et les procédures doivent aussi être développées.

5. Pour la préparation contre les catastrophes, accidents ou autres événements, un plan de continuité des activités doit être créé et la sécurité de l'information doit être assurée.
6. Les lois, réglementations et obligations contractuelles concernant la sécurité de l'information doivent être respectées.
7. Des auto-inspections et des audits internes doivent être effectués pour confirmer la conformité avec les réglementations liées à la sécurité de l'information et vérifier le caractère raisonnable et l'efficacité des mesures de gestion pour garantir la sécurité de l'information, et les problèmes identifiés doivent être corrigés.
8. Afin d'éviter toute fuite d'informations, tout abus des droits de l'homme et des actes illégaux causés par l'utilisation des réseaux sociaux par les employés, des règles d'utilisation des réseaux sociaux doivent être créées et les employés doivent recevoir une formation sur le sujet.

## 11. Gestion des informations personnelles

---

**La protection des informations personnelles est un problème majeur et une responsabilité sociale à assumer dans le cadre de l'activité ; elle doit être traitée comme une obligation à exécuter par tous les cadres et employés. Il faut s'assurer que tous les cadres et employés doivent effectuer leur travail de manière appropriée.**

1. Les informations personnelles ne doivent pas être utilisées à des fins autres que celles spécifiées, et le consentement d'une personne est requis avant d'utiliser des informations personnelles au-delà du champ d'application de l'utilisation.
2. Un cadre systématique de protection des informations personnelles doit être établi et son rôle et sa responsabilité doivent être déterminés.
3. Les informations personnelles doivent être obtenues, traitées, utilisées et fournies de manière appropriée conformément aux lois et réglementations.
4. Tout incident ou accident entraînant une fuite d'informations personnelles doit être immédiatement signalé aux organismes pertinents et aux personnes compétentes des sociétés d'exploitation de Seven & i Group, et des mesures nécessaires doivent être prises pour éviter la propagation des dommages.

## 12. Contrôle de la qualité et réponse éthique

---

**Pour que les gens puissent vivre de manière prospère et saine dans la société, la sécurité, la fiabilité, l'innovation et l'excellence de la qualité doivent être obtenues, et des efforts doivent être faits pour fournir des produits et des services satisfaisants aux clients. Pour fournir des produits sûrs, fiables et éthiques aux consommateurs finaux, il est essentiel de garantir la conformité avec les normes de qualité des sociétés exploitantes concernées de Seven & i Group et avec les points énoncés ci-dessous :**

1. Les responsabilités en matière de respect et de protection des droits de l'homme, de voies de recours, d'attention à l'emploi et à l'environnement de travail, de conservation de l'environnement global doivent être prises lors du processus d'approvisionnement en matières premières, de fabrication, de production, d'expédition, de livraison aux consommateurs finaux et de mise au rebut des déchets afin de fournir les produits et les services.

2. Les normes de qualité et d'étiquetage établies dans le pays de production et dans le pays de vente doivent être respectées.
3. Les produits et services doivent être développés et fournis du point de vue du client et des efforts doivent être faits pour améliorer suffisamment la qualité des produits ou des services pour satisfaire les consommateurs finaux.
4. Les lois et les normes sociales doivent être observées avec un sens de l'éthique élevé quant au développement et à la fourniture de produits et de services.
5. Les consommateurs finaux doivent recevoir les informations nécessaires concernant les produits ou les services de manière appropriée et compréhensible.
6. Il faut s'assurer que les produits et services destinés aux enfants ou susceptibles d'être utilisés par les enfants sont sûrs et ne sont pas dangereux, mentalement, moralement ou physiquement.

### **13. Relations avec les communautés locales et internationales**

---

**Les droits de l'homme, l'environnement, les cultures, les religions et les coutumes, etc. des pays et régions où les activités sont menées doivent être respectés, et il faut œuvrer pour le développement d'une société durable.**

1. Les communautés internationales et locales doivent comprendre les diverses questions sociales à travers le dialogue et contribuer à résoudre ces questions à travers la coopération, la collaboration et les opérations commerciales entre autres.
2. Les activités commerciales qui mettent en danger la vie des résidents locaux ou sont nocives pour leur santé ne doivent pas être menées.
3. Toute association avec des forces antisociales, tels que des groupes armés, des organisations criminelles, des organisations terroristes, des gangs, des membres de gang, des entreprises/groupes liés à des gangs, des extorqueurs corporatifs, des escrocs (sokaiya) en mouvement social/activité politique, des groupes de violence d'intelligence spéciale, ou d'autres personnes ou groupes fournissant des fonds ou des aides à des forces antisociales est interdite.
4. Des mesures pour éviter toute relation avec des forces antisociales doivent être prises, et il faut vérifier que toutes les entreprises avec lesquelles les fournisseurs des partenaires commerciaux effectuent des transactions ne sont pas des forces antisociales. Chaque contrat doit contenir des dispositions concernant l'élimination des forces antisociales.
5. Les transactions ne doivent comporter aucune implication dans des conflits ou des crimes, comme par exemple être une source de financement pour des forces antisociales.

### **14. Pratiques commerciales anti-corruption et équitables**

---

**Les transactions doivent être effectuées de manière équitable, transparente et appropriée, et dans des conditions de libre concurrence. Des relations appropriées et saines avec les organismes politiques et les agences gouvernementales doivent être maintenues.**

1. Il ne doit y avoir aucune implication de quelque forme que ce soit de corruption, y compris le chantage et les pots-de-vin.

2. Dans le cours des activités, il est interdit de donner ou de recevoir directement ou indirectement des cadeaux, des fonds, des rémunérations ou autres avantages pouvant entraîner une fraude, des actes illégaux ou un abus de confiance.
3. Des politiques et des systèmes de formation sur l'anti-corruption doivent être mis en place.
4. La concurrence libre et équitable doit être respectée, et les lois et réglementations pertinentes telles que la loi contre les monopoles et les règles internes doivent être respectées.
5. Les transactions doivent être effectuées selon les conditions et modalités appropriées conformément à de bonnes pratiques commerciales et aucun gain ou avantage personnel ne doit être accepté.
6. Nos partenaires commerciaux doivent se conformer aux lois et réglementations de chaque pays et maintenir des relations appropriées avec les organismes politiques et les agences gouvernementales lors d'un apport de contribution politique, d'octroi de cadeaux, de divertissement ou d'avantages pécuniaires à des représentants d'un gouvernement national ou étranger, ou d'autres personnes similaires.

## 15. Protection de la propriété intellectuelle

---

1. Les droits de propriété intellectuelle détenus par ou appartenant à la propre entreprise doivent être protégés et surveillés afin d'éviter leur violation par un tiers.
2. Il ne doit y avoir aucune implication de violation de droits, par exemple, l'acquisition ou l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle, tels que les brevets d'un tiers, les modèles d'utilitaires, les conceptions, les marques commerciales, les droits d'auteur et les secrets commerciaux, l'utilisation non autorisée du logiciel et la copie non autorisée de livres et d'informations via une variété de supports, etc.

## 16. Gestion des exportations et des importations

---

1. Toutes les lois et réglementations applicables concernant l'exportation et l'importation de produits et de matières premières doivent être respectées.
2. Aucun lien ne doit être établi avec des pays et régions, des organisations ou des individus faisant l'objet de sanctions économiques internationales concernant la fourniture de fonds et de marchandises pour les produits et matières premières, ou des frais de main-d'œuvre.
3. Une diligence raisonnable doit être menée pour confirmer que les matières premières contenues dans les produits n'entraînent ni ne contribuent à de graves violations des droits de l'homme, à la destruction de l'environnement, à la corruption ou au conflit dans les zones de conflit ou les zones à haut risque.

## 17. Développement de systèmes de lancement d'alerte

---

**Un cadre doit être établi pour traiter correctement les problèmes signalés à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise en relation avec des actes frauduleux commis par une organisation ou un individu et les consultations liées à la fraude ; des efforts doivent être faits pour prévenir de manière proactive les violations des droits de l'homme et la fraude, effectuer une détection précoce et une rectification, et garantir une protection totale des droits de l'homme et le maintien de la conformité. Des efforts doivent être faits pour protéger les lanceurs d'alerte de sorte qu'aucune mesure de représailles ne soit prise à leur encontre pour avoir fait un rapport.**

## 18. Préparation aux catastrophes

---

**Pour la préparation aux catastrophes, des mesures proactives doivent être mises en œuvre pour assurer la sécurité des employés et des résidents locaux, ce qui est la plus haute priorité et pour minimiser les dommages. Un plan de continuité des activités doit être créé pour minimiser les dommages aux actifs commerciaux et permettre la continuité des opérations commerciales ou la récupération précoce des opérations commerciales normales, et des simulations périodiques doivent être effectuées pour réviser le plan.**

## 19. Développement dans la chaîne logistique

---

**Nos partenaires commerciaux doivent faire en sorte que les fournisseurs des partenaires commerciaux comprennent et agissent en conformité avec les Directives d'action pour les partenaires commerciaux, et fournir un soutien et entreprendre des actions correctives si nécessaire de temps en temps.**

## 20. Surveillance

---

**La surveillance est destinée à « fournir à nos clients la sécurité et la fiabilité », « maintenir des relations mutuellement bénéfiques avec les partenaires commerciaux » et « promouvoir les directives d'action pour les partenaires commerciaux ». Nous prions vivement à nos partenaires commerciaux de fournir une assistance pour la surveillance.**

1. Dans le cas d'une surveillance pour vérifier la conformité avec les Directives d'action pour les partenaires commerciaux, les partenaires commerciaux devront coopérer.
2. Il convient de veiller à la préparation et au maintien des documents probants ainsi que des records de performance attestant la conformité avec les Directives d'action pour les partenaires commerciaux.
3. Cette documentation doit être divulguée et partagée si Seven & i Group en fait la demande.
4. Des mesures pour corriger ou rectifier la non conformité identifiée avec les Directives d'action pour les partenaires commerciaux doivent être prises, si une non conformité est découverte par le biais de la surveillance.

Formulé en mars 2007

Révisé en avril 2017

Révisé en décembre 2019

Révisé en mars 2025